



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit Eurex
12, rue du 4 septembre
75002 Paris
France

Easyvista S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2017

Easyvista S.A.

Immeuble Horizon 1

10, allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand

Ce rapport contient 4 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit Eurex
12, rue du 4 septembre
75002 Paris
France

Easyvista S.A.

Siège social : Immeuble Horizon 1
10, allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand
Capital social : € 3 146 307

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Easyvista S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention d'avances en compte courant avec les filiales**
 - Nature et objet : Mise en place d'avances en comptes courant avec les filiales.
 - Personnes concernées : Sylvain Gauthier (Directeur Général) et Jamal Labeled (Directeur Général) .
 - Nature et objet : Mise en place d'une convention d'avance en compte courant avec les filiales.
 - Modalités : Les comptes courants sont rémunérés au taux maximum déductible fiscalement en France sans pouvoir être inférieurs à 3%.
 - Situation au 31 décembre 2017 :

Sociétés	Solde au bilan de la société EASYVISTA S.A. (France) Créances / (Dettes)	Montants comptabilisés en 2017 Produits / (Charges)
Knowesia S.A.S.	(1 543 012 €)	(20 133 €)
EASYVISTA S.A. (Portugal)	(735 254 €)	(18 125 €)
EASYVISTA S.L. (Espagne)	(291 776 €)	(9 645 €)
EASYVISTA S.R.L. (Italie)	(584 401 €)	(15 924 €)
EASYVISTA Ltd. (Royaume-Uni)	(216 765 €)	(2 988 €)
EASYVISTA Inc. (Etats-Unis)	11 736 242 €	348 092 €
Logiciels EASYVISTA Inc. (Canada)	1 126 198 €	36 682 €
EASYVISTA Allemagne	455 471 €	15 422 €
RIFT Technologies S.A.S.	(450 692 €)	(10 579 €)

- **Prêt participatif au profit d'EASYVISTA S.L.**
 - Nature et objet : Mise en place d'un prêt participatif d'un montant de 400 000 € par EASYVISTA S.A. (France) au profit de la société EASYVISTA S.L. (Espagne).
 - Modalités : Le prêt est rémunéré par un intérêt représentant la plus petite des deux sommes suivantes :
 - Intérêt calculé au taux Euribor 1 mois majoré de 1,5% ;
 - Intérêt égal à 1% du chiffre d'affaires hors facturation inter-compagnies de la période concernée.
 - Situation au 31 décembre 2017 :
 - Le solde du prêt au bilan s'élève à 400 000 €.
 - Les intérêts courus depuis l'origine et figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 11 302,53 €. Les produits comptabilisés au titre des intérêts de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élèvent à 4 603,83 €.

Paris La Défense, le 26 avril 2018

Paris, le 26 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Audit Eurex



Eric Lefebvre
Associé



Sandrine Jeanjacquot
Associée